Votre interlocuteur
M. Fayçal FOUAD
Providens Conseil
+33634908251
f.fouad@providensconseil.fr



DER

Document d'Entrée en Relation

2026

Document type établi pour votre client

©Wizio 2026 DER établi le 21/11/2026

DOCUMENT
D'ENTRÉE EN RELATION

INTRODUCTION

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire l'ensemble des éléments présents dans ce document.

VOTRE CONTACT

M. FOUAD Fayçal
Providens Conseil
58 Avenue de Wagram
75017 Paris

Téléphone : **+33634908251**
Email : **f.fouad@providensconseil.fr**

INFORMATIONS

Nom ou dénomination sociale : PROVIDENS Conseil
Adresse professionnelle ou siège social : 58 AVenue de Wagram 75017 Paris
Immatriculé au RCS de Paris n°984993527
NAF/APE : 7022 Z

©Wizio 2026 DER établi le 21/11/2026

CONSEILS FINANCIERS

Conseiller en investissements financiers

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 24003176.
Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : https://www.orias.fr/) au titre de l'activité réglementée suivante:

CIF (Conseiller en Investissements Financiers) susceptible de fournir [*AU CHOIX : des conseils en investissement de manière indépendante / non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF / une combinaison de ces deux types de conseils*] enregistré auprès de La Chambre Nationale des Conseils Experts Financiers (CNCEF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org;

Cette activité est contrôlable par l'AMF.

Cette activité est contrôlable par l'AMF et l'ACPR.

N° ORIAS : N°24003176

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de la CNCEF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : MATRISK Assurance
Numéros de polices : MRCPAT2202403FR0000000057518A00

Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
Conseillers Fianciers	600 000€	600 000€

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
APRIL	Assurance emprunteur Prévoyance Santé	Convention Partenariat	Commission et rétrocessions sur encours
KEREIS Solution	Assurance emprunteur Prévoyance Santé	Convention Partenariat	Commission et rétrocessions sur encours
Altaroc	Private Equity	Convention Partenariat	Commission et rétrocessions sur encours
123Im - PAMS	Private Equity	Convention Partenariat	Commission et rétrocessions sur encours

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
INTER INVEST	Private Equity GIRARDIN Structuré	Convention Partenariat	Commission et rétrocessions sur encours
NEXTSTAGE	Private Equity	Convention Partenariat	Commission et rétrocessions sur encours
PEQAN	Private Equity	Convention Partenariat	Commission et rétrocessions sur encours
3 COLONNES	Parts Sociales défiscalisant	Convention Partenariat	Commission
TILVEST	Investissement cryptomonnaie	Convention Partenariat	Commission
Alderan	SCPI	Convention Partenariat	Commission et rétrocessions sur encours
IROKO	SCPI	Convention Partenariat	Commission et rétrocessions sur encours
KYANEOS	SCPI	Convention Partenariat	Commission et rétrocessions sur encours
SOGENIAL	SCPI	Convention Partenariat	Commission et rétrocessions sur encours
Corum	SCPI Assurance vie PER COntrat Capitalisation	Convention Partenariat	Commission et rétrocessions sur encours
MIMCO	Dette privée Obligataire	Convention Partenariat	Commission
HORIZON AM	Dette privée Obligataire	Convention Partenariat	Commission
VATEL Capital	FCPI, FIP, GFI	Convention Partenariat	Commission et rétrocessions sur encours

©Wizio 2026 DER établi le 21/11/2026

ASSURANCE

Courtier

Votre intermédiaire d'assurance est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n°**24003176**.

Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : https://www.orias.fr/) au titre de l'activité réglementée suivante:

IAS (Intermédiaire en Assurance) : catégorie courtier type B niveau 1 DDA ne fournissant pas de conseils personnalisés au sens de la réglementation en vigueur. Travaille avec plusieurs compagnies d'assurance mais peut avoir des accords commerciaux avec certaines. Cela lui permet de proposer une variété de produits, mais il peut être limité par ses partenariats commerciaux.

L'activité d'IAS est contrôlable par l'Autorité Prudentielle de Contrôle et de Résolution (ACPR), adresses courrier: 4 place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09, et internet: https://acpr.banque-france.fr/fr

N° ORIAS : N°24003176

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de la CNCEF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : MATRISK Assurance
Numéros de polices : MRCPAT2202403FR0000000057518A00

Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
Intermédiation d'assurances	1 500 000€	200 000€

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
AXA	Assurance vie, PER, Contrat Capitalisation	Convention Partenariat	Commission et rétrocessions sur encours
SWISSLIFE	Assurance vie, PER, Contrat Capitalisation, Prévoy	Convention Partenariat	Commission et rétrocessions sur encours
VIE PLUS - SURAVENIR	Assurance vie, PER, Contrat Capitalisation	Convention Partenariat	Commission et rétrocessions sur encours
CARDIF	Assurance vie, PER, Contrat Capitalisation	Convention Partenariat	Commission et rétrocessions sur encours
ABEILLE Assurance	Assurance vie, PER, Contrat Capitalisation, Retrai	Convention Partenariat	Commission et rétrocessions sur encours

©Wizio 2026 DER établi le 21/11/2026

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Garance	Assurance vie, PER, Contrat Capitalisation	Convention Partenariat	Commissions et rétrocessions
CORUM épargne	SCPI Assurance vie PER Contrat Capitalisation	Convention Partenariat	Commission et rétrocessions sur encours
METLIFE	Assurance emprunteur Prévoyance Santé	Convention Courtage	Commission et rétrocessions sur encours
April	Assurance emprunteur Prévoyance Santé	Convention Courtage	Commission et rétrocessions sur encours
ZENIOO	Assurance emprunteur Prévoyance Santé	Convention Courtage	Commissions et rétrocessions
MILA	Assurance bailleur	Convention Courtage	Commission et rétrocessions sur encours

©Wizio 2026 DER établi le 21/11/2026

Agent immobilier

Enregistrement en tant qu'agent immobilier « transaction sur immeubles et fonds de commerce sans encaissement de fonds » auprès de la CCI de Paris Ile de france sous le numéro de la carte CPI75012024000000184.
Ne détenant aucun fonds, effet ou valeur pour le compte de ses clients, aucune garantie financière associée à la détention de tels fonds n'est requise.
L'activité est contrôlable par la DGCCRF.

Carte T : N°CPI75012024000000184

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de la CNCEF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de MATRISK Assurance
Numéros de polices MRSPAT2202403FR00000000057518A00

Garanties financières

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
Agent Immobilier / Transaction	600 000€	600 000€

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
FORSIS	MANDANT	Convention de partenariat	commission sur le prix de vente du bien acquis
Référence Pierre	Immobilier meublé	Convention Partenariat	Commission

©Wizio 2026 DER établi le 21/11/2026

DURABILITÉ

Notre cabinet est susceptible de vous proposer des instruments financiers prenant en compte les facteurs de durabilité.

Cette prise en compte peut porter sur les axes ci-dessous :

- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des activités considérées comme durables sur le plan environnemental par la classification européenne Taxonomie (autrement dit aligné à Taxonomie),
- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des « investissements durables » au sens du règlement SFDR,
- Prise en compte des « principales incidences négatives » dans l'analyse des produits conseillés.

MÉDIATEURS

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, nous proposons un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : CNPM - MEDIATION DE LA CONSOMMATION. En cas de litige, vous pouvez déposer votre réclamation sur son site : https://cnpm-mediation-consommation.eu ou par voie postale en écrivant à CNPM - MEDIATION - CONSOMMATION - 27 avenue de la libération - 42400 Saint-Chamond

RÉMUNÉRATION

Mention des différents tarifs et honoraires pratiqués :

· Honoraires de conseil : nos prestations font l'objet d'une facturation sous forme d'honoraires librement convenus dont les modalités de calculs sont précisées dans une lettre de mission remise au client avant démarrage des travaux.

· Commissions d'intermédiation : le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, le cabinet est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auquel s'ajoute une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 50% de ceux-ci.

Etant dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés.

Etant dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions. Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail suffisant d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

MÉTHODES DE COMMUNICATION

Dans le cadre de notre relation, nous mettons à disposition du Client un espace dédié et sécurisé permettant d'interagir avec son conseiller. Cet espace constitue le principal canal d'échange et offre diverses fonctionnalités, notamment :

- La mise à jour des éléments de connaissance et de profil du client,
- La transmission sécurisée de documents,
- L'accès aux informations relatives aux actifs et au passif du Client, notamment via des mécanismes d'agrégation de données financières,

Le Client autorise expressément, le cas échéant, le conseiller à recevoir directement de la part des compagnies d'assurance, établissements bancaires et autres organismes financiers, les informations le concernant, sous réserve qu'un contrat ait été préalablement conclu avec ces entités dans le cadre de la prestation du conseiller.

Préférence pour la Communication Électronique

Afin d'assurer une fluidité et une réactivité maximales, la communication sera prioritairement réalisée par voie électronique, notamment via l'espace dédié, le courrier électronique ou d'autres outils numériques sécurisés. Toutefois, le Client conserve la possibilité de demander une communication sous format papier pour tout document, ce qui lui sera fourni sur demande spécifique.

Sécurisation des échanges

Nous nous engageons à assurer la confidentialité et la sécurité des informations échangées. Tous les échanges électroniques transitent via des canaux sécurisés, et l'accès à l'espace dédié est protégé par des dispositifs d'authentification renforcée.

Conservation des Documents et Historique des Échanges

Les documents et échanges réalisés dans l'espace dédié sont conservés pendant une durée conforme aux exigences réglementaires en vigueur. Le Client peut accéder à son historique et en demander une extraction à tout moment.

En acceptant ces modalités de communication, le Client reconnaît être informé des moyens privilégiés d'échange avec son conseiller et des conditions de transmission des informations relatives à son patrimoine

©Wizio 2026 DER établi le 21/11/2026

RÉCLAMATIONS

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS
(Article 325-23 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/2012 - MAJ 24/04/2013, 20/11/2013 et 17/10/2014 et 12/12/2016 avec effet au 01/05/2017)

ATTENTION /RAPPEL : S'agissant des procédures et de l'organisation du traitement des réclamations, il convient de se reporter également au Code Intérieur / Traitement des Réclamations-Procédures et Organisation

MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE
Pour toute réclamation votre conseiller (ou le service réclamation de l'Entreprise) peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : PROVIDENS Conseil 58 Avenue de Wagram 75017 Paris
Par tel/ fax : 06 34 90 82 51
Par mail : contact@providensconseil.fr

Traitement des réclamations :
Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximums entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

RGPD

Soucieuse du respect de la vie privée des internautes, PROVIDENS Conseil, s'engage à ce que la collecte et le traitement d'informations à caractère personnel soient effectués conformément au Règlement UE n°2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la Protection des Personnes Physique à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données ci-après « RGPD » et à l'ensemble des dispositions de la réglementation française applicable en la matière.
Vos données personnelles sont collectées et traitées sur les bases légales suivantes :

- Dans le cadre de l'exécution d'un contrat ;
- Sur le fondement de votre consentement ;
- Dans le but d'assurer le respect de nos obligations légales et réglementaires.

De manière générale, vos données sont donc collectées directement auprès de vous à l'occasion :

- Audit patrimoniale
- Audit Retraite
- Audit Investissement
- Investissement Immobilier par le biais du cabinet
- Investissement financier par le biais du cabinet
- Aide à la déclaration de revenus
- Inscription aux communications de la Société ;
- Inscription sur nos communications sur notre site web

Elles sont conservées pendant 5 ans après la fin de la relation d'affaire, 10 ans en matière immobilière et sont destinées à nos services et nos partenaires.

©Wizio 2026 DER établi le 21/11/2026

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant par mail: contact@providensconseil.fr ou par courrier PROVIDENS Conseil 58 AVenue de Wagram 75017 Paris
Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

DATE ET SIGNATURE

Rédigé en deux exemplaires dont l'un a été remis au client

Le Client

Fait à :
Date :
Signature :

Le Conseiller

Fait à :
Date :
Signature :

©Wizio 2026 DER établi le 21/11/2026